

MODÈLE N° 35.

Art. 143, 272, 275 et 276
du Règlement.

Notice n° 10.

° CORPS D'ARMÉE

ou

GOVERNEMENT MILITAIRE

d

PARIS

PLACE

d

PARIS

(A) Désigner l'établissement.

N° 1815

du Registre à souche.

(1) Général, commandant d'armes,
directeur du service de santé.

(2) Nom et prénoms.

(3) Grade et emploi.

(4) Grade, emploi, nom, prénoms,
corps ou service.

Pour le personnel n'appartenant pas
à l'armée active, remplir les indications
ci-après :

Domicilié à

canton d

département d

titulaire d'une pension de retraite

de

sous le n°

ou

d'un traitement de réforme

de

ou

d'une gratification de réforme

de

(a) Détail des maladies, blessures ou
infirmités.

(c) Se conformer aux indications de
la notice n° 5, annexée au Règlement
sur le service de santé de l'armée.

NOTA. Le registre à talon
devra être relié in-plano. Il sera
coté et paraphé par le directeur
du service de santé. Lorsqu'il
n'y aura pas lieu de procéder à
une contre-visite, le certificat
sera bâtonné.

N° 209 DE LA NOMENCLATURE
GÉNÉRALE.

SERVICE DE SANTÉ.

Hôpital Dépôt des Tourelles

CERTIFICAT DE VISITE.

En exécution de l'ordre de M. le (1) *Ministre de la Guerre*
en date du *15 OCTOBRE 1914* 19

Nous, soussigné, (2) *Dr. Colin*

médecin (3) *Médecin-Major de 2^e classe*, certifions que

(4) *le soldat de 2^e cl. Burlot, Esprit*
1^{er} artill. auto
né à *Neufchâteau*, canton d' *Uzel*
département d' *Ille-et-Vilaine*, âgé de *34* ans, est atteint de : (B)

du front du 1^{er} oct. 1914 au 4 oct. 1915
Malade à son dépôt, rue Laconchaire,
Paris, le 30 juillet 1916.
Gastrite avec douleurs. Colite
(voir certificat du Dr. Mathieu).

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

Nécessité d'un congé de convalescence de 1 mois
à passer à St Brandon, canton de Quintin,
côtes-du-nord, chez sa femme.

Fait à *PARIS*, le *27 juillet* 19*16*.

CERTIFICAT DE CONTRE-VISITE.

En exécution de l'ordre de M. le (1) *Ministre de la Guerre*
en date du *15 OCTOBRE 1914* 19 *MARCHOUX*

Nous, soussigné, (2) *Piquet* *Médecin Principal de 2^e classe,*

médecin (3) *Médecin-Major de 2^e classe*, après avoir contre-visité

(4) *soldat de 2^e cl. Burlot, Esprit, 1^{er} art. auto*
ci-dessus dénommé, certifions qu'il est atteint de : (B)

Gastrite avec douleurs. Colite.
Paris 20 - 7 - 16

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

Nécessité d'un congé de convalescence de 15 jours

Fait à *PARIS*, le *3 AOU 1916* 19